



Recours possible suite a une mutation d'un militaire

Par **sadhill11**, le **02/05/2018 à 12:42**

bonjour,

je suis militaire et ai passé presque 20 ans dans le meme régiment,oui c'est beaucoup,a 2 ans et demi du terme de mon contrat,que je ne souhaite pas renouvelé, j'ai reçu un ordre de mutation qui m'obligera a faire du"célibat géographique". Je précise que j'ai fourni a la DRHAT un certificat médicale concernant mon épouse qui fait état d'un syndrome anxio-dépressif sévère depuis des années.

je suis para-colo et suis muté dans un RT!!!!

il ne me reste que 2 ans et demi de contrat dont 18 mois de reconversion,les permissions,quel est l'intérêt d'une telle mutation?

quel sont les recours possible?

merci